

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

### EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 22

Services du Premier Ministre.

#### IV. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

*Rapporteur spécial*: M. Jean-Marie LOUVEL.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, *vice-présidents* ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguëlle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 9), 360 (tome IV), 394 (tome IV) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1968-1969).

---

Loi de finances. — Départements d'Outre-Mer.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
I. — <b>Les dépenses ordinaires</b> .....	6
A. — Les moyens des services .....	7
B. — Les interventions publiques.....	9
II. — <b>Les dépenses en capital</b> .....	12
A. — Les investissements exécutés par l'Etat .....	12
B. — Les subventions d'investissement.....	12
<b>Conclusions</b> .....	17
<b>Observations de la Commission des Finances</b> .....	18
ANNEXE I. — Bilan des activités du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer.....	25
ANNEXE II. — Développement de la migration dans les départements d'outre-mer .....	28
ANNEXE III. — La situation économique dans les départements d'outre-mer..	29

---

Mesdames, Messieurs,

L'économie des départements d'Outre-Mer, basée essentiellement sur les productions agricoles et en Guyane sur l'exploitation forestière, ne peut se développer harmonieusement que par la mise en œuvre d'un programme de diversification des cultures et par l'accroissement des activités industrielles, commerciales et touristiques.

Le V<sup>e</sup> Plan a mis en particulier l'accent sur la nécessité de favoriser au maximum la création d'une infrastructure hôtelière et touristique indispensable pour accueillir une clientèle potentielle importante, en provenance notamment des Etats-Unis et du Canada.

Les objectifs du V<sup>e</sup> Plan prévoyaient, en outre, en hypothèse faible, un montant d'investissement de 70 millions de francs et en hypothèse forte (comprenant la réalisation de grands projets, tels qu'une raffinerie, une fabrique d'engrais...), des investissements pour 390 millions de francs et la création de 5.275 emplois.

Ces objectifs nécessitaient une intensification de l'action entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'aménagement des zones industrielles, de la coordination des diverses formes d'incitation et, surtout, de la promotion industrielle.

La présentation du projet de budget des départements d'Outre-Mer devant le Parlement offre l'occasion de faire le point des opérations déjà réalisées et d'examiner celles qui sont projetées pour l'an prochain.

Comparé à celui de 1968, le projet de budget des départements d'Outre-Mer pour 1969 se présente de la manière suivante :

	1968	1969	DIFFERENCE
	(En francs.)		
<i>Dépenses ordinaires :</i>			
Titre III. — Moyens des services.	82.810.625	88.613.895	+ 5.803.270
Titre IV. — Interventions publiques .....	35.975.200	42.225.200	+ 6.250.000
Total .....	118.785.825	130.839.095	+ 12.053.270
<i>Dépenses en capital :</i>			
Crédits de paiement.....	159.800.000	169.450.000	+ 9.650.000
Total .....	278.585.825	300.289.095	+ 21.703.270
<i>Dépenses en capital : (autorisations de programme).....</i>	166.000.000	164.950.000	— 1.050.000

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, ce projet de budget est essentiellement caractérisé par une augmentation de 21,7 millions de francs de dépenses globales qui passent de 278,6 millions de francs en 1968 à 300,2 millions pour 1969, soit une progression de 7,8 % du montant des crédits votés pour l'année 1968. Celle-ci s'analyse par rapport à l'année précédente en :

— une majoration de 10,1 % (contre 10,7 %) des dépenses ordinaires au sein desquelles les moyens des services s'accroissent de 7 % (contre 12,6 %) et les interventions publiques de 17,4 % (contre 6,5 %) ;

— une progression des dépenses en capital de 6 % (contre 23,3 %) pour les crédits de paiement et une réduction de 0,6 % (contre une accroissement de 12 %) pour les autorisations de programme.

Ce projet de budget, compte tenu de la hausse des prix au cours des derniers mois, peut être considéré comme la reconduction du budget voté pour 1968 ; on peut espérer atteindre certes les

objectifs du V<sup>e</sup> Plan, mais il est à craindre que ces résultats soient encore insuffisants pour que l'écart entre la situation économique et sociale des départements d'Outre-Mer et celle de la métropole puisse être rapidement comblé. Aussi votre Commission des Finances qui n'a cessé d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre en œuvre une politique d'incitation à l'investissement productif dans ces départements aurait-elle souhaité que, dans le domaine de l'équipement, un effort plus important soit inscrit dans ce budget.

## I. — Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires passent de 118.785.825 F en 1968 à 130.839.095 F pour 1969 et sont par conséquent en progression de 10,1 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation de 12.053.270 F se répartit de la manière suivante :

+ 5.803.270 F au titre des moyens des services ;  
et + 6.250.000 F au titre des interventions publiques.

La progression constatée correspond essentiellement :

— au titre des *mesures acquises*, à l'augmentation des crédits réservés aux moyens des services pour tenir compte de l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et du relèvement des prestations familiales et des cotisations de sécurité sociale d'une part, et de l'application de différents textes statutaires d'autre part (+ 3.393.221 F) ;

— au titre des *mesures nouvelles*, à un renforcement prévu des effectifs de la Sûreté nationale dans les Départements d'Outre-Mer (+ 1.072.054 F) et à la création d'emplois dans les unités du service militaire adapté et les bureaux d'études dans les départements d'Outre-Mer (+ 509.272 F), ainsi qu'à une majoration de 2.420.000 F pour les interventions publiques.

Avant de préciser le détail de ces mesures nouvelles, il faut souligner qu'elles répondent aux trois objectifs généraux suivants :

— nécessité de doter le secrétariat général et les administrations extérieures des moyens financiers nécessaires à la gestion d'un personnel suffisant, notamment en ce qui concerne les effectifs de police ;

— action de développement des migrations et de promotion sociale de la jeunesse ;

— renforcement des moyens du service militaire adapté.

## A. — LES MOYENS DES SERVICES

La croissance de 5.616.144 F, soit 7 % du montant des crédits, par rapport à l'an dernier est due :

— à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques applicables au 1<sup>er</sup> février 1968 (+ 1 million 304.472 F) et de la décision prise en 1968 au titre de l'accroissement du nombre des emplois du service militaire adapté à la Réunion (+ 967.725 F) ;

— à divers ajustements aux besoins réels de crédits afférents aux rémunérations principales, aux prestations sociales et à diverses indemnités (+ 933.898 F) ;

— à la mise en œuvre de mesures nouvelles liées à une modification de l'organisation des services (+ 2.410.049 F).

Ces mesures nouvelles sont essentiellement les suivantes :

1° *un renforcement de l'action administrative :*

— au Secrétariat général des départements d'Outre-Mer, l'extension des activités du Service des affaires économiques et des investissements nécessite la création d'un emploi de sous-directeur.

Il est prévu par ailleurs d'organiser un bureau chargé de la promotion sociale de la jeunesse, ce qui entraîne la création de 3 emplois ;

— dans le département de la Réunion où l'accroissement de la population et l'importance des tâches administratives rendent indispensable la création d'une sous-préfecture à Saint-Paul (+ 114.998 F).

2° *la modification des moyens des unités de la Sûreté nationale dans les départements d'Outre-Mer :* celle-ci entraîne une majoration de dépenses de 1.222.054 F, nécessitée notamment par la création de 27 emplois nouveaux (7 d'officier de police, 16 de sous-brigadier et gardien, 4 d'agent de service). Les effectifs de la police dans les quatre départements d'Outre-Mer seraient en effet actuellement insuffisants par suite :

— de l'accroissement démographique rapide ;

— de l'afflux des populations rurales vers les centres urbains ;

- des charges administratives de plus en plus nombreuses dévolues aux services de police ;
- du régime particulier des congés ;
- de l'ouverture d'aérodromes à vocation internationale ;
- du trafic portuaire sans cesse croissant ;
- de l'ouverture de la base spatiale de Kourou (Guyane).

3° *le renforcement des moyens d'action du service militaire adapté* (+ 367.598 F) devrait se traduire :

- par la création de 60 emplois militaires pour l'organisation du S. M. A. à la Réunion (+ 100.000 F).

Bien qu'il soit de création récente et d'importance modeste, le S.M.A. semble avoir réalisé en Réunion une œuvre importante. Il paraît avoir bien réussi sur le plan militaire et lorsqu'il aura mis en place, d'ici à quelques mois, la majeure partie de sa propre infrastructure immobilière, il sera capable d'étendre progressivement, au cours de l'année 1969, l'action de promotion sociale entreprise en faveur des jeunes gens du contingent réunionnais ;

- par la transformation d'emplois destinés :
  - à ajuster la déduction budgétaire à la répartition réelle des effectifs des personnels du S.M.A. en service aux Antilles-Guyane (+ 47.000 F) ;
  - à aligner la répartition hiérarchique des officiers et sous-officiers du S.M.A. en service en Métropole et aux Antilles-Guyane sur celle du budget des Armées (+ 334.710 F) ;
  - à permettre l'application du statut des personnels civils contractuels aux agents du S. M. A. en service dans les départements d'Outre-Mer (+ 26.539 F).
- par le transfert de 2 postes d'administrateurs civils et de 9 postes de contractuels au Secrétariat général des Départements d'Outre-Mer, afin de regrouper les moyens mis en œuvre par l'administration centrale (— 313.674 F).

Une note en annexe I du présent rapport fait le point des activités du Service militaire adapté dans les départements d'Outre-Mer.



## B. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les crédits prévus en faveur des interventions publiques passent de 35.975.200 F en 1968 à 42.225.200 F pour 1969, soit une augmentation de 17,4 % d'une année sur l'autre ; ces dotations concernent uniquement le Secrétariat général des Départements d'Outre-Mer.

### 1° *Le développement des migrations.*

Conçu dans une perspective de promotion sociale, le développement des migrations ne pouvait être réalisé sans un ensemble de mesures destinées à apporter aux candidats la qualification professionnelle indispensable à leur adaptation à la vie métropolitaine.

La progression des migrations a été régulière : de 1.004 en 1962, elles sont passées à 2.091 l'année suivante, puis à 4.532 en 1964 pour atteindre 7.962 en 1962. Ces résultats sont détaillés par département et par catégorie de migrations dans l'annexe II du présent rapport.

Les réalisations dans cette voie ont été d'autant plus importantes qu'il n'existait dans les départements d'Outre-Mer aucun centre de formation professionnelle (F.P.A.) pour les jeunes gens. Le nombre des Antillais, civils ou militaires, admis dans les centres métropolitains de F.P.A. demeurait nettement insuffisant. Enfin, rien n'avait été pratiquement entamé, en métropole comme dans les départements d'Outre-Mer, pour les jeunes filles en ce qui concerne, d'une part, la formation professionnelle proprement dite, et, d'autre part, la préformation débouchant sur une qualification sommaire, pratiquement d'ordre ménager, qui aurait pu permettre des placements directs, notamment comme employées de maison.

Les solutions ont été recherchées dans plusieurs directions :

— augmentation progressive du nombre de places réservées aux candidats des départements d'Outre-Mer dans les centres de F.P.A. métropolitains ;

— création de centres F.P.A. dans chacun des départements intéressés ;

— développement de la F. P. A. militaire au bénéfice des recrues des départements d'Outre-Mer (centres de Fontenay-le-Comte, Alençon et Saint-Jean-du-Maroni, en Guyane);

— création de centres F. P. A. féminins dans les départements d'Outre-Mer et organisation de stages spécialisés (travailleuses familiales).

A la demande du Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer (Bumidom) et avec le concours des directeurs départementaux du Travail, de la Population et de la Santé, ont été organisés à la Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion, des stages de préformation destinés à permettre à des jeunes femmes de trouver en métropole des emplois dans les hôpitaux, ou dans les familles métropolitaines. En même temps, un centre masculin de préformation, destiné aux Réunionnais, et un centre féminin ouvert aux ressortissantes des trois départements ont été respectivement installés à la Sakay (Madagascar) et à Crouy-sur-Ourcq, par cette société d'Etat.

En métropole même, avec le concours du Ministère des Affaires sociales et d'un certain nombre d'établissements publics ou privés, des stages de préformation ou de formation professionnelle ont pu être organisés ou envisagés.

L'effort accompli a complètement modifié les données du problème et rendu possible l'action entreprise, notamment en ce qui concerne les *migrations féminines* qui, au départ, s'avéraient beaucoup moins réalisables que les masculines, en raison de la pauvreté des moyens de formation et, par là même, de placement et de promotion les concernant. Progressivement, différentes mesures ont dû être prises pour éviter aux migrants le dépaysement et l'isolement au premier contact avec la métropole, faciliter leur adaptation à leur nouveau milieu de travail et d'existence.

Pour répondre à ces besoins, le Bumidom a mis en place un dispositif d'accueil comprenant à Paris un élément central, quatre antennes à Cannes, Le Havre (ports principaux de débarquement), Lyon et Nancy.

Afin d'assurer aux migrants l'aide sociale indispensable à leur adaptation, le Bumidom a recherché, pour compléter ses interventions propres, l'appui des organismes publics ou privés susceptibles d'y contribuer. Il a aidé à la création de foyers réunionnais

et antillais où les intéressés peuvent s'entraider, tout en retrouvant l'atmosphère de leur pays natal. Il s'est enfin efforcé de trouver aux difficultés de logement des solutions sans lesquelles les *regroupements familiaux* n'auraient pas pu être réalisés.

Aussi, en vue de développer les migrations dans les départements d'Outre-mer au cours de l'année, un crédit supplémentaire de 1.570.000 F est demandé afin :

— de développer la migration réunionnaise vers la métropole et venir efficacement en aide aux Réunionnais rapatriés de Madagascar ;

— de stabiliser la migration antillaise vers la métropole et l'orienter vers la Guyane et différents états américains (Canada, Amérique du Sud).

## 2° *La promotion sociale de la jeunesse dans les départements d'Outre-Mer.*

Liée à l'action précédemment évoquée tendant au développement des migrations, la politique de promotion sociale de la jeunesse est poursuivie dans les départements d'Outre-Mer. Certaines mesures ont été adoptées, qui dépassent largement les exigences d'une synchronisation entre les opérations de sélection et les possibilités de placement : ces dernières sont recherchées sur place très ardemment mais également en métropole où les jeunes gens, nés dans les départements d'Outre-Mer, peuvent trouver des moyens de promotion plus larges que ceux qui seraient normalement à leur portée dans leur département d'origine. Une telle évolution ne saurait s'accomplir sans de nombreuses difficultés : c'est pour favoriser ces actions de promotion sociale de la jeunesse qu'il est prévu d'inscrire une dotation supplémentaire de 850.000 F.

## II. — Les dépenses en capital.

Par rapport au niveau atteint en 1968, les crédits de paiement augmentent de 6 % contre 23,3 % l'an dernier et les autorisations de programme restent au même niveau (— 0,6 %) alors qu'elles avaient progressé en 1968.

### A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Les dotations du chapitre 58-40 qui retracent les *opérations d'équipement de la Sûreté nationale dans les départements d'Outre-Mer* sont pour 1969 :

- de 750.000 F en autorisations de programme ;
- et de 750.000 F en crédits de paiement.

Il est proposé de moderniser l'équipement immobilier de la Sûreté nationale, par la construction du commissariat de police de Kourou (690.000 F). Dans le même temps, il sera procédé à une étude en vue de l'édification d'un nouveau bâtiment à usage de direction départementale de la police nationale à la Réunion (60.000 F).

### B. — LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1° *Les subventions versées au titre du F. I. D. O. M.*

Elles figurent dans le tableau ci-dessous pour les exercices 1968 et 1969.

	1968	1969	DIFFERENCE
	(En francs.)		
<b>1. Section centrale</b> (chap. 68-00) :			
— autorisations de programme..	127.000.000	128.400.000	+ 1.400.000
— crédits de paiement.....	120.000.000	132.000.000	+ 12.000.000
<b>2. Section locale</b> (chap. 68-02) :			
— autorisations de programme..	30.000.000	30.000.000	»
— crédits de paiement.....	30.000.000	30.000.000	»

La section locale restant au niveau fixé en 1968 (30 millions), c'est donc la section centrale qui voit sa dotation augmenter.

Les crédits inscrits au projet de budget 1969 ont été établis en tenant compte des objectifs fixés par le V<sup>e</sup> Plan, remarque étant faite que les ressources du F. I. D. O. M. croissent chaque année.

ANNEES	F. I. D. O. M.	
	Montant des autorisations de programme annuelles.	Pourcentage.
1966 .....	120,0	16,0 %
1967 .....	140,0	18,7 %
1968 .....	157,0	20,9 %
1969 .....	158,4	21,1 %

  

ANNEES	Montant des autorisations de programme cumulées.	Pourcentage.
1966 .....	120,0	16,0 %
1967 .....	260,0	34,7 %
1968 .....	417,0	55,6 %
1969 .....	575,5	76,8 %
V <sup>e</sup> Plan.....	750,0	100,0 %

Les propositions de subventions présentées comprennent, par rapport à l'exercice 1968, une majoration substantielle de 9.400.000 F, soit 14,2 %, dans des secteurs importants pour le développement économique des départements d'Outre-Mer, notamment dans ceux du tourisme (infrastructure d'accompagnement des nouveaux hôtels), de l'industrialisation (primes d'équipement et primes d'emploi) et de l'aide au développement de l'agriculture (redressement de l'économie sucrière en Martinique). En revanche, compte tenu notamment de l'achèvement des opérations liées à l'implantation du C. N. E. S. en Guyane, on observe une réduction des dotations réservées à l'infrastructure économique.

Les autres actions prioritaires pour le développement économique et social seront financées à un niveau sensiblement équivalent à celui des années précédentes et correspondant au rythme de réalisation du V<sup>e</sup> Plan.

a) *Les autorisations de programme.*

La ventilation des autorisations de programme est effectuée par le Comité directeur du F. I. D. O. M. Aussi n'est-il possible actuellement que de donner une répartition indicative pour l'année 1969.

**Répartition indicative des crédits de la tranche F. I. D. O. M. pour 1969.**  
(Autorisations de programme.)

	SECTION CENTRALE		SECTION LOCALE	
	Crédits.	%	Crédits.	%
	(En francs.)		(En francs.)	
Aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et de l'industrie .....	75.400.000	58,7	5.000.000	16,7
Infrastructure économique.....	35.000.000	27,3	5.000.000	16,7
Equipement social.....	»	»	3.000.000	10
Aide au développement de la construction et à l'urbanisme.....	18.000.000	14,0	17.000.000	56,6
	128.400.000	100	30.000.000	100

*La section centrale* : il est intéressant de rapprocher notamment les pourcentages divers d'affectation des autorisations de programme de la section centrale envisagés pour 1969 de ceux relevés pour 1968 au titre de la même section.

**Répartition des crédits de la section centrale F. I. D. O. M. en 1968.**  
(Autorisations de programme.)

SECTEURS D'INTERVENTION	SECTION CENTRALE	
	Crédits.	En pourcentage.
	(En francs.)	
Aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et de l'industrie.....	66.000.000	52,0
Infrastructure économique .....	43.500.000	34,3
Aide au développement de la construction et à l'urbanisme .....	17.500.000	13,7
	127.000.000	100

Ainsi, par rapport à 1968, la part réservée à l'aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie devrait passer de 52 % à 58,7 %, tandis que celle réservée à l'aménagement de l'infrastructure économique diminue de 34,3 % à 27,3 %, l'aide au développement de la construction et à l'urbanisme restant pratiquement au même niveau de 13,7 % à 14 %.

*La section locale* : dans le tableau ci-dessous, nous avons rappelé les taux des divers secteurs de la section locale en 1968.

**Répartition des crédits de la section locale F. I. D. O. M. en 1968.**

(Autorisations de programme.)

SECTEURS D'INTERVENTION	SECTION LOCALE	
	Crédits. (En francs.)	Pourcentage.
Aide au développement de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et de l'industrie.....	12.000.000	40
Infrastructure économique.....	1.000.000	3,3
Equipement social.....	4.000.000	13,3
Aide au développement de la construction et à l'urbanisme .....	13.000.000	43,4
Total .....	30.000.0000	100

Le montant des autorisations de programme pour la section centrale étant inchangé et leur répartition identique, aucun effort n'est envisagé dans un secteur particulier pour 1969.

b) *Les crédits de paiement.*

*La section centrale* : les crédits de paiement passent de 120 millions de francs en 1968 à 132 millions de francs pour 1969, soit un accroissement de 10 % d'une année sur l'autre ; les demandes correspondent à la couverture au niveau de 68 % des opérations nouvelles.

*La section locale* : le montant des crédits de paiement n'est pas modifié ; comme en 1968, il est en effet de 30 millions de francs, la couverture des opérations nouvelles étant limitée à 33,3 % du montant des autorisations de programme.

2° *Les dotations allouées au service militaire adapté dans les départements d'Outre-Mer, celles-ci :*

	1968	1969	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Autorisations de programme (chap. 68-11).....	8.000.000	5.200.000	— 2.800.000
Crédits de paiement (chap. 68-11)...	9.000.000	6.200.000	— 2.800.000

Ces crédits sont essentiellement destinés :

— à la poursuite du programme des travaux réalisés au profit des collectivités locales dans les quatre départements d'Outre-Mer ;

— à l'achat de matériels de travaux publics en renouvellement du parc d'engins de travaux publics ;

— à la réalisation partielle de la quatrième tranche du regroupement du 1<sup>er</sup> bataillon du S. M. A., de l'Etat-Major et de la direction des travaux du S. M. A. à proximité de Fort-de-France, au domaine de La Favorite ;

3° *Des subventions sont octroyées aux collectivités locales.*

Pour les grosses réparations des édifices culturels leur appartenant (chap. 68-20) :

— le crédit de 100.000 F demandé pour 1969 est la reconduction de celui ouvert à ce même chapitre depuis sa dotation en 1963 par transfert du budget du Ministère de l'Intérieur. Son maintien s'avère toujours nécessaire pour permettre de procéder aux réparations les plus urgentes.

Pour les constructions publiques (chap. 68-50) :

— le crédit de 500.000 F prévu pour 1969 en autorisations de programme est destiné à subventionner selon les règles habituelles les constructions publiques envisagées dans les quatre départements d'Outre-Mer ;

— le supplément de 200.000 F, demandé par rapport aux dotations votées les années précédentes, représente la participation de l'Etat aux constructions de sous-préfectures et de mairies en Guyane (territoire de l'Inini et de l'arrondissement de Saint-Benoît à la Réunion.



### Conclusions.

En définitive, il apparaît que les crédits inscrits au budget des départements d'Outre-Mer pour 1969 ne permettront guère d'améliorer les conditions de leur développement économique et social.

Or, ainsi que le reconnaît le rapport d'exécution du V<sup>e</sup> Plan dans les départements d'Outre-Mer, ceux-ci présentent actuellement les signes d'un certain « essoufflement ».

« Bien que leur croissance économique paraisse mieux répartie en 1967 que dans les années antérieures, le taux de croissance de la production intérieure brute retenu par le V<sup>e</sup> Plan ne se réalisera qu'avec une aide croissante de la métropole, accentuant par là même l'aspect parfois marginal de certaines actions de développement.

« Cela n'a rien de surprenant, s'agissant de pays, où, si l'effort de modernisation entrepris depuis longtemps a déjà porté ses fruits, subsistent encore des caractères évidents de sous-développement.

« Aux aléas classiques de conjoncture s'ajoutent des difficultés dues au relief, au climat (cyclones) et aux structures socio-économiques, qui ne trouveront de solutions durables qu'avec le temps.

« Des problèmes importants doivent trouver cependant des solutions rapides : il en est ainsi de la crise de la production sucrière en Martinique et de la nécessité dans les trois départements insulaires de dégager des emplois en nombre suffisant.

« La marée montante de la jeunesse et les délicates responsabilités de formation qu'elle implique posent sur ce point des problèmes graves qui vont dominer à n'en pas douter le futur immédiat.

« Une coordination plus poussée des investissements publics, une information économique plus étendue à tous les niveaux, un appareil statistique et de mesure économique à la hauteur des problèmes en cause, la recherche systématique de la simplification des procédures en vue d'une accélération des opérations prévues au Plan, ainsi qu'une coopération très étroite de toutes les administrations intervenant dans les départements d'Outre-Mer, pourraient constituer des éléments positifs pour une plus sûre réalisation des objectifs d'ici à 1970. »

### Observations de la Commission des Finances.

Comme chaque année, votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés en s'efforçant de les comparer à ceux des années antérieures. Elle laisse le soin aux parlementaires des départements d'Outre-Mer de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se présentent dans ces départements.

\*  
\* \*

Votre Commission des Finances estime que le projet de budget des départements d'Outre-Mer s'avère insuffisant pour permettre de remédier même partiellement aux difficultés résultant de l'écart important entre le niveau de vie des populations de ces départements d'Outre-Mer et celui des populations des départements métropolitains. Or, dans ce domaine, force est de constater que l'objectif devrait être plus ambitieux : hisser ces régions des Antilles, de Guyane et de la Réunion au niveau de développement économique et social enregistré dans nos régions de métropole. Aussi, compte tenu de la hausse des prix prévisible au cours des prochains mois, il faut craindre que les crédits demandés pour les départements d'Outre-Mer ne servent qu'à éviter une accentuation du retard observé.

Votre commission s'est préoccupée également de savoir dans quelle mesure il avait été tenu compte des observations faites par elle les années précédentes et a évoqué les problèmes pour lesquels elle souhaiterait obtenir du Gouvernement des renseignements circonstanciés.

#### 1° *Départementalisation.*

La Commission des Finances reste convaincue que la départementalisation totale et complète de nos départements d'Outre-Mer est une nécessité impérieuse qui correspond aux engagements maintes fois pris à l'égard de la population. Elle souhaiterait connaître les exigences financières que cette départementalisation peut encore entraîner.

## 2° *Service militaire adapté.*

Votre Commission des Finances a reconnu les services que le service militaire adapté a rendus et rend encore. Elle croit cependant devoir souligner qu'il ne faut pas se faire d'illusions, notamment sur l'importance économique des travaux réalisés qui, s'ils sont généralement d'une utilité certaine, sont d'une rentabilité la plupart du temps très discutable.

Certes, le service militaire adapté ne peut exercer comme instrument de formation sociale, qu'un rôle limité, mais la responsabilité en incombe non au service militaire adapté mais bien à l'insuffisance de la formation des jeunes Antillais et Guyanais.

## 3° *Crédits F. I. D. O. M.*

Votre Commission des Finances a noté avec satisfaction que, comme l'an dernier, les propositions établies au titre du F. I. D. O. M. pour 1969 correspondent à celles préconisées par le V<sup>e</sup> Plan.

La Commission des Finances a examiné tout particulièrement le problème de l'industrialisation des départements d'Outre-Mer. Elle rappelle que sur le plan des incitations, un effort particulier a été effectué notamment par la procédure de l'octroi d'une prime d'emploi et d'allègement des charges sociales et fiscales ; au surplus, la loi de finances pour 1967 a étendu le régime fiscal de longue durée à l'ensemble des entreprises industrielles des quatre départements pouvant justifier d'un programme d'investissements minimum de 20 millions de francs.

Parallèlement à ces mesures d'incitation, une action a été menée dans les domaines de la formation professionnelle ; en outre, des bureaux de promotion industrielle ont été mis en place dans trois départements (Martinique, Guadeloupe et Réunion) leur action étant coordonnée par un bureau créé au Secrétariat d'Etat (Secrétariat général des D. O. M., Service des Affaires économiques).

Les projets primés appartiennent à des secteurs très divers (menuiserie industrielle, brasserie, entrepôt frigorifique, industrie transformatrice de bois, confection d'articles vestimentaires, industries agricoles et alimentaires).

Au cours de la présente année, l'effort d'industrialisation s'est poursuivi, notamment par l'installation :

— d'une usine de broyage à la Martinique (11 millions de francs) et à la Guadeloupe (11,9 millions de francs) par la Société des ciments antillais ;

— d'une usine d'engrais à la Martinique (27,8 millions de francs) par la Société Saprochim ;

— d'une raffinerie de pétrole, également à la Martinique (90,3 millions de francs), par la Société de raffinerie des Antilles.

#### 4° *Le tourisme dans les départements d'Outre-Mer.*

Votre Commission des Finances a porté son attention sur le tourisme qui lui apparaît comme une chance sérieuse pour l'économie des départements des Antilles et de la Guyane ; elle a constaté que de nombreux projets étaient en cours de réalisation (ceux-ci sont rappelés dans l'annexe III au présent rapport) et demande au Gouvernement d'intensifier son action dans ce domaine au cours des prochains mois, afin d'atteindre les objectifs du V<sup>e</sup> Plan. Elle a pris acte de la création d'un nouvel organisme, la mission interministérielle pour le développement touristique des départements de la Guadeloupe et de la Martinique, chargée de coordonner en ce qui concerne les Antilles les différentes actions touristiques.

Elle estime que pour permettre la réalisation de l'indispensable infrastructure d'approche et d'environnement du tourisme, les concours publics doivent revêtir des formes variées, allant des subventions, des prêts, aux exonérations fiscales.

En outre, il faudrait lancer de vastes campagnes de propagande en faveur de l'industrie hôtelière des départements d'Outre-Mer, envisager le développement des équipements de loisirs.

#### 5° *La mise en valeur des gisements de bauxite de Guyane.*

Votre Commission des Finances rappelle que la découverte et l'exploration des gisements de bauxite de Kaw par le Bureau minier guyanais ont eu lieu en 1950. Elle considère que la mise en valeur de tels gisements va dans le sens de l'intérêt national et peut avoir un rôle important dans le développement de la Guyane.

Elle demande en conséquence au Gouvernement de rechercher les moyens de mettre en exploitation ces gisements. Elle souhaite en outre que dans l'hypothèse où celle-ci serait effectuée par des sociétés françaises, en association avec des sociétés étrangères, les intérêts de nos entreprises nationales soient sauvegardés et que l'industrie française puisse compter sur la production des gisements de Kaw pour s'approvisionner en bauxite.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des départements d'Outre-Mer pour l'année 1969.

# ANNEXES



## ANNEXE I

### BILAN DES ACTIVITES DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le service militaire adapté a poursuivi, en 1968, sa mission en matière de promotion sociale, de formation professionnelle et de réalisation de travaux au profit des collectivités locales.

#### A. — Antilles-Guyane.

En ce qui concerne les travaux au profit des collectivités locales, le montant des crédits consacrés à l'exécution de ces travaux s'est élevé, en 1968, à 2.140.000 F.

Les principaux travaux exécutés pendant cette période sont les suivants :

##### a) DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

###### — *Sainte-Anne* :

Construction de 11 logements (3<sup>e</sup> tranche) au profit de la S.I.A.G. portant à 37 le nombre de logements construits au bénéfice de cette commune.

###### — *Schoelcher*.

Travaux de dégagement du stade municipal du quartier Anse-Madame, suite à la tempête tropicale « Beulah ». Déblaiement de 7.000 mètres cubes au profit de la commune.

###### — *Sainte-Anne (Pointe Marin)* :

Poursuite du remblaiement d'un marécage de trois hectares d'une partie du domaine public situé en bordure de la zone d'implantation retenue pour la construction d'un village de vacances (achèvement des travaux prévu pour la fin de l'année 1968).

###### — *Le Marin Rivière-Pilote* :

Poursuite de la construction d'une route d'environ 10 kilomètres reliant ces deux communes et desservant les sites touristiques du littoral (travaux commencés le 15 juillet 1966).

##### b) DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

###### — *Piste d'envol des Saintes (Terre de Haut)* :

Réalisation d'une piste d'envol de 600 mètres pour avions légers. Cet important chantier qui a nécessité plus de 140.000 mètres cubes de terrassement a été achevé en 1968.

###### — *Chantier du Lamentin* :

Remblaiement au profit de la commune du Lamentin d'un marécage situé entre le chemin du Blachon et la rivière du Lamentin (cubage du terrassement : environ 50.000 mètres cubes).

— *Neuf-Château* :

Construction d'une route d'accès à la station de l'Institut de recherches fruits et agrumes coloniaux (I. F. A. C.). Reprise de 1.260 mètres de route existante. Création de 640 mètres de route nouvelle.

— *Aménagement du domaine de Longueteau* :

Exécution de la 3<sup>e</sup> tranche d'aménagement du domaine en vue de sa mise à la disposition de la S. A. T. E. C. dans le cadre de la réforme foncière (défrichement de 120 hectares de forêts ; construction de 13 kilomètres de route et de 40 kilomètres de lisières).

— *Poursuite de l'aménagement des itinéraires touristiques de l'anse Bertrand*.

Le projet l'aménagement ou la création de trois chemins :

- chemin de l'Anse Bertrand à la Grande Vigie : 5.800 mètres ;
- chemin de la Grande Vigie à la Porte d'Enfer : 5.960 mètres ;
- chemin de l'Anse Pistolet : 500 mètres.

En outre, sept chemins pour piétons, représentant 6.300 mètres sont à aménager pour permettre l'accès à divers points de vue.

Ces importants travaux ont débuté dans le courant du troisième semestre 1967. Leur fin est prévue dans le courant de l'année 1969.

c) DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

— *Zone de Montravail* :

Ouverture d'un chemin au profit de la préfecture de la Guyane.

— *Usine du Larivot* :

Transport d'eau du camp du Tigre à l'usine du Larivot (1.872 mètres cubes au profit de la P. I. D. E. G.).

— *Route Tonate—Le Galion* :

Ce très important ouvrage consistant en la réalisation d'une route nationale de 31,400 kilomètres a été terminé dans les premiers mois de 1967.

La réalisation de cette route qui permet d'éviter le bac du Larivot a nécessité l'exécution de 450.000 mètres cubes de terrassement et l'apport de 77.000 mètres cubes de latérite pour la couche de roulement. 600.000 mètres carrés de déforestation ont été exécutés. Par ailleurs, 1.276 mètres linéaires de buses Armco de tous diamètres (60, 80, 100 et buses arches) ont été mis en place.

Il s'agit là d'une réalisation très importante qui a été menée à bien par les unités du S. M. A. de Guyane, dans des conditions d'exécution très difficiles.

— *Route Le Galion—Orapu—Fourgassie*.

Le S. M. A. travaille maintenant à l'édification de cette route d'une longueur de 27 kilomètres environ et comportant notamment le lancement d'un pont sur la rivière Orapu.

Les travaux sont en cours. La date de fin de ce chantier ne peut être précisée pour le moment.



### B. — S. M. A. à la Réunion.

L'expérience menée au Service militaire adapté de la Réunion, depuis 1965, en matière de préformation professionnelle a donné d'excellents résultats. Des examens effectués par un psychotechnicien des Affaires sociales ont montré que 60 % des jeunes Réunionnais issus du S. M. A. de la Réunion étaient admis dans des centres de F. P. A. en métropole ou à la Réunion.

Aussi, pour permettre à un plus grand nombre de jeunes Réunionnais de profiter de cette possibilité nouvelle de préformation professionnelle et de promotion sociale, les effectifs du S. M. A./Réunion ont été portés, en 1968, de 191 à 300 unités.

Le S. M. A. de la Réunion, qui comprendra à la fin de 1968, 215 recrues locales, incorpore annuellement 162 jeunes gens du contingent réunionnais soit environ 15 % des effectifs incorporables de ce département d'Outre-Mer.

La création, en 1969, de 60 emplois dont 50 recrues locales tend à accroître la proportion de jeunes Réunionnais profitant de cette forme bénéfique de service militaire afin qu'elle atteigne progressivement celle des jeunes Antillais et Guyanais servant dans les unités du S. M. A., qui est de 50 % du contingent incorporable.

Par ailleurs, le S. M. A. de la Réunion applique sur les chantiers les méthodes enseignées en atelier en exécutant des travaux au profit des collectivités locales.

Le montant des crédits consacrés à l'exécution de ces travaux s'élève, en 1968, à 260.000 francs.

Le S. M. A. de la Réunion a construit, à Saint-Benoît, dans le cadre de la lutte antibidonville, 16 logements type F 4. Il construit, actuellement, dans le même but, 16 logements type F 4, à Saint-Louis, qui seront achevés au cours du premier semestre 1969.

En résumé et bien qu'il soit de création récente et d'importance modeste, le S. M. A. a déjà réalisé en Réunion une œuvre importante et chargée d'espoir. Il a, de plus, parfaitement réussi au plan militaire et, lorsqu'il aura mené à bien la majeure partie de sa propre infrastructure immobilière, il sera capable de développer progressivement l'action de promotion sociale entreprise en faveur des jeunes gens du contingent réunionnais.

## ANNEXE II

### DEVELOPPEMENT DE LA MIGRATION DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (1962-1967).

#### A. — Par catégorie.

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	GUYANE
<i>Migrations féminines.</i>				
1962 .....	41	35	74	10
1963 .....	54	48	94	15
1964 .....	447	594	388	9
1965 .....	781	892	585	40
1966 .....	699	653	541	49
1967 .....	579	681	794	41
<i>Migrations masculines.</i>				
1962 .....	451	332	61	»
1963 .....	494	539	444	32
1964 .....	966	1.000	354	16
1965 .....	1.131	1.034	1.049	40
1966 .....	1.011	1.015	1.524	63
1967 .....	1.023	803	1.224	69
<i>Regroupements familiaux.</i>				
1962 .....	»	»	»	»
1963 .....	173	35	147	16
1964 .....	222	352	179	5
1965 .....	486	675	263	30
1966 .....	729	789	512	26
1967 .....	831	905	993	19

#### B. — Par département.

	MARTI- NIQUE	GUADE- LOUPE	REUNION	GUYANE	TOTAUX
1962 .....	492	367	135	10	1.004
1963 .....	721	622	685	63	2.081
1964 .....	1.635	1.946	921	30	4.532
1965 .....	2.398	2.601	1.897	110	7.006
1966 .....	2.439	2.457	2.577	138	7.611
1967 .....	2.433	2.389	3.011	129	7.962

## ANNEXE III

### LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LES DEPARTEMENTS OUTRE-MER

Les résultats du commerce extérieur des départements outre-mer pour l'année 1967 enregistrent la poursuite du mouvement de détérioration de la balance des échanges commerciaux. Les importations, en effet, ont fortement augmenté par rapport à 1966 : + 7 % en Guadeloupe, + 11 % à la Réunion, + 14 % en Martinique (et + 52 % pour la Guyane, dont le cas est particulier).

En revanche, on constate une certaine récession des exportations, qui s'explique en Martinique (—20 %) par la crise sucrière, en Guadeloupe (—8 %) par les dommages causés par le cyclone Inès à la bananeraie et à la Réunion (—7 %) par un certain plafonnement de l'ensemble des postes d'exportation. Le taux de couverture se sera abaissé entre 1962 et 1967, de 55 à 34 % pour la Martinique, de 61 à 33 % pour la Guadeloupe et de 52 à 31 % pour la Réunion.

La situation économique des départements d'outre-mer est dominée, d'autre part, par le problème de l'expansion démographique. Dans les trois départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, l'excédent global annuel des naissances sur les décès est de l'ordre de 28.000 unités. Au rythme actuel (doublement en 25 ans aux Antilles et en 22 à la Réunion), la population pourrait passer :

- en Guadeloupe de 325.000 actuellement à 562.000 en 1985 ;
- en Martinique de 320.000 actuellement à 556.000 en 1985 ;
- en Réunion de 400.000 actuellement à 700.000 en 1985.

Cette évolution, qu'il faudra bien un jour ou l'autre tenter ouvertement de maîtriser, conditionne le futur immédiat des départements outre-mer.

Les taux moyens de croissance annuelle de la production intérieure brute retenus pour le V<sup>e</sup> Plan étaient de 8,4 % pour la Martinique et la Guadeloupe de 7,5 % pour la Réunion et de 17,4 % pour la Guyane. Les dernières statistiques dont nous disposons, et dont l'amélioration constitue l'un des préalables à toute action cohérente, ne permettent pas d'évaluer avec certitude et précision les résultats obtenus depuis le début du V<sup>e</sup> Plan. On peut dire cependant que la croissance globale constatée, bien que non négligeable, reste inférieure aux objectifs. Due à des impulsions extérieures, elle repose, cela du moins est certain, beaucoup plus sur le secteur tertiaire que sur l'agriculture et sur l'industrie.

Ces deux derniers secteurs rencontrent en effet des problèmes dont les données sont faciles à poser : départements français, les départements d'outre-mer connaissent un niveau de salaire et de protection sociale comparable à celui des pays civilisés ; départements d'outre-mer, leurs principales productions sont encore celles que les pays à faible salaire du monde tropical exportent à bas prix sur des marchés encombrés.

La solution de ces problèmes peut prendre deux directions : la première consiste à assurer l'écoulement à des prix rémunérateurs des grandes productions agricoles de base, en garantissant aux départements d'outre-mer le débouché du marché national et, dans toute la mesure du possible, du marché européen. La seconde direction consiste à promouvoir des activités nouvelles, agricoles, industrielles et touristiques, pour lesquelles la situation du marché se présente de façon favorable.

## I. — Les productions agricoles de base.

L'avenir économique des départements d'outre-mer dépend d'abord de l'augmentation de la production et du revenu des grandes denrées d'exportation : sucre, rhum, bananes, ananas.

Aux difficultés traditionnelles de ces productions, est venu s'ajouter en 1968 l'effet de la crise. Le S. M. I. G. a été augmenté de 15 % aux Antilles et de 12 % à la Réunion. Compte tenu de la part des dépenses de main-d'œuvre dans le coût des principales productions, on estime que la majoration des prix de revient sera de l'ordre de 8 à 10 %, alors que les prix de vente resteront à un niveau inchangé, soit du fait des accords internationaux (sucre), soit en raison de la concurrence des produits étrangers sur le marché (bananes, ananas).

### 1° Le sucre.

Depuis le début de l'année 1967, l'évolution de la production sucrière des départements d'outre-mer peut être caractérisée de la manière suivante :

En Réunion, la campagne qui s'est déroulée dans le deuxième semestre de l'année 1967 a abouti à une production de 229.000 tonnes se situant au niveau de la moyenne des dernières années. Le rendement de 10,60 %, par contre, a été inférieur à celui des années précédentes. La campagne actuellement en cours fait apparaître des prévisions de l'ordre de 260.000 à 270.000 tonnes qui se situeraient au niveau de la campagne la plus importante connue par la Réunion (264.000 tonnes en 1961-1962).

Aux Antilles, la situation sur le plan quantitatif se présente sous des auspices beaucoup moins favorables.

En Martinique, la récolte 1968 n'a même pas atteint 40.000 tonnes alors qu'elle était de 47.000 tonnes en 1967, ces deux tonnages étant assez nettement inférieurs à ceux des campagnes précédentes. La crise sucrière martiniquaise a donc continué ses effets, qui se font sentir aussi bien sur le plan de la production agricole que sur le plan de la production industrielle où une restructuration des usines est actuellement en cours. L'insuffisance de l'approvisionnement en canne et la mauvaise productivité de l'appareil industriel ont amené les industries de la Martinique à des déficits d'exploitation tellement importants qu'ils mettent en cause l'existence même de cette activité. C'est pourquoi le Secrétariat d'Etat a dû prévoir un programme de relance, dont le financement pose les problèmes que nous avons évoqués plus haut.

En Guadeloupe, la campagne 1966-1967 avait subi les effets du cyclone Inès et la production n'avait atteint que 136.00 tonnes avec un faible rendement de 8,43 %. Les effets du cyclone se sont encore fait sentir lors de la dernière campagne qui n'a marqué qu'une faible progression en tonnage (140.553 tonnes) malgré une amélioration du rendement (9,91 %).

L'organisation commune du marché du sucre est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1968. La production sucrière des départements d'outre-mer est entièrement intégrée dans cette organisation européenne.

Les producteurs bénéficieront, à ce titre, de certaines garanties concernant les tonnages sous forme de quotas de base et de quotas supplémentaires de 35 %. De même, dans le domaine des prix, une garantie a été accordée sous forme d'un prix d'intervention au stade Fob port départ qui, en application du régime de régionalisation, se situe au niveau de 98 F le quintal pour du sucre brut titrant 98 degrés de polarisation.

Enfin, comme tous les producteurs européens, les producteurs des D. O. M. auront la faculté en cas de difficulté d'écoulement, d'offrir leurs sucres à l'organisme d'intervention qui vient d'être créé (Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre).

## 2° *Le rhum.*

Les exportations de rhum des D. O. M. se sont élevées pour la campagne 1966-1967, à 140.230 hectolitres d'alcool pour (soit 24.014 pour la Réunion, 64.076 pour la Martinique et 52.140 pour la Guadeloupe). Nous sommes donc loin du niveau, il est vrai fort élevé, qui avait été atteint en 1963.

Les exportations de rhum, en effet, dépendent essentiellement de la consommation métropolitaine. Or, celle-ci est restée depuis plusieurs années à peu près stationnaire avec même une légère tendance à la baisse, comme le font apparaître les chiffres ci-après :

— 1964.....	132.000 hectolitres d'alcool pur ;
— 1965.....	135.000 hectolitres d'alcool pur ;
— 1966.....	129.000 hectolitres d'alcool pur ;
— 1967.....	126.000 hectolitres d'alcool pur.

Les négociations sur les problèmes des alcools n'ont pas encore commencé à Bruxelles. Le rhum des D. O. M. se trouve donc toujours placé sous le régime des dispositions nationales.

## 3° *L'ananas.*

Guadeloupe et Guyane ne produisent que quelques dizaines de tonnes d'ananas, pour la plupart localement consommés. En revanche, la production de la Martinique dépasse 20.000 tonnes.

En ce qui concerne *l'ananas frais*, la Martinique, réalisant les prévisions du Plan, a produit en 1967, 4.500 tonnes environ et en a exporté 4.200 sur le marché métropolitain.

Pour *l'ananas en conserve*, le plan prévu par la convention passée entre le F. O. R. M. A. et le groupement des producteurs et des conserveurs d'ananas de la Martinique, se déroule normalement. La production 1967 d'ananas destinés à la conserve a atteint 15.000 tonnes, ce qui a permis de réaliser 8.000 tonnes de conserves et 2.000 tonnes de jus. Ce tonnage n'a pas été entièrement exporté et, de ce fait, les exportations de conserves et jus sont passées de 9.800 tonnes en 1966 à 8.700 en 1967.

Un règlement a paru à Bruxelles le 1<sup>er</sup> juillet 1968 au sujet des échanges intracommunautaires des fruits et légumes conservés, originaires de la Communauté.

Mais les importations des pays tiers restent soumises à contingentement. Un règlement concernant les importations est à l'étude et devrait être soumis aux Etats membres avant le 1<sup>er</sup> juillet 1969.

## 4° *La banane.*

En 1967, la production de la *Martinique* s'est élevée à 245.000 tonnes. Les exportations « net arrivée » ont atteint 192.000 tonnes, réparties à raison de 177.000 et 15.000 tonnes entre la métropole et l'étranger pour une recette totale, au stade F. O. B., de 122,5 millions de francs.

En *Guadeloupe*, après la destruction de la bananeraie par le cyclone Inès du 27 septembre 1966, la reconstitution des plantations, favorisée par une aide importante de l'Etat (22 millions de subventions et 10 millions de prêts), a permis la reprise des exportations au second trimestre 1967. La production réalisée, soit 85.000 tonnes, n'aurait pas permis à la Guadeloupe d'honorer son quota sur le marché français si la solidarité des producteurs de la zone franc ne l'avait mise en mesure d'acquérir le complément, soit 34.500 tonnes en Martinique, 14.300 tonnes en Côte-d'Ivoire et 2.300 tonnes au Cameroun.

Après un rapide développement entre 1964 et 1966 (+ 39 %), la consommation métropolitaine s'est stabilisée en 1967 à un palier de 439.000 tonnes (444.000 tonnes en 1966). Les exportations sur les marchés étrangers ont représenté, comme en 1966, environ 10 % des exportations globales. Elles ont progressé sur la Grande-Bretagne et se sont ouvertes sur la Yougoslavie. En revanche, elles ont cessé sur les Etats-Unis et diminué sur l'Italie et l'Allemagne.

Un malaise sérieux s'est manifesté cette année au sein de l'interprofession bananière.

En 1957, la banane a été taxée au détail à 2 F le kilo. Seul fruit à figurer à l'éventail des 259 articles, son prix est en effet l'objet d'une vigilance toute particulière de la part de la Direction des prix.

Automatiquement, les prix en amont, c'est-à-dire à la production et à la sortie de la mûrisserie, se sont trouvés eux aussi bloqués. Or, depuis 1957, les producteurs et les négociants ont subi des hausses très sensibles sur leurs coûts de revient. Ainsi, pour l'ensemble des fruits et légumes frais, l'indice des prix de détail est passé de 100 en 1957 à 163 en 1967.

En maintenant le niveau artificiel et arbitraire du prix de la banane à ses différents stades, on avait créé une situation difficilement tenable pour l'interprofession, qui dans ces conditions a été amenée à présenter la demande modérée et recevable d'un relèvement de 10 %. Mais la Direction des prix a opté pour la détaxation pure et simple. Les hausses auxquelles il fallait s'attendre se sont produites et ont inévitablement dépassé toute mesure. Pour faire pression sur les prix, l'administration des Finances, contre l'avis de tous les autres services de l'administration, a alors décidé des importations de pays tiers, en provenance notamment de l'Equateur.

Ces importations, réalisées dans un marché saturé, à contretemps et par petits paquets, n'ont eu aucun effet sur les détaillants qui, les indices de l'I. N. S. E. E. le prouvent, ont continué de vendre avec des marges non réglementaires. Par contre, elles ont contribué à la détérioration des prix des bananes provenant des D. O. M., dont les cours se sont effondrés. La mesure prise n'a eu, en fin de compte, pour effet que de porter un grave préjudice aux producteurs antillais sans être d'un avantage quelconque pour les consommateurs. Une telle procédure a donc été aussi inefficace qu'inéquitable.

Cela dit, le moment est venu de s'attaquer à la réforme en profondeur de l'organisation du marché. Le problème est d'autant plus aigu que l'augmentation des salaires agricoles aura une incidence très importante dans les D. O. M. sur le prix à la production de la banane qui devrait, de ce fait, augmenter de 15 %.

Le Gouvernement doit d'abord parvenir à normaliser le produit ; le négoce pourrait en effet accepter une hausse du prix à la production, mais à condition d'être assuré de recevoir des fruits sélectionnés et de qualité. Or, les décrets de normalisation sont prêts et ne sont pas publiés.

La normalisation permettra, d'autre part, de mettre fin à un système périmé de débarquement dit de l'« alotissement », système onéreux et compliqué. Il faut prendre toutes les mesures utiles pour atteindre ces deux objectifs : promotion de la qualité et réaménagement indispensable des coûts et des prix à chaque stade.

Et puis, il faut sans retard aborder le problème, difficile mais de brûlante actualité, du Marché commun de la banane. La banane est le seul de tous les fruits à ne pas être soumis à règlement communautaire. Le problème est évidemment plus complexe que pour les fruits européens puisqu'il met en jeu les fournisseurs de trois continents, Amérique du Sud, Afrique, Europe, et les intérêts diamétralement opposés des importateurs des six pays. Allemands, Belges, Néerlandais souhaitent la libération totale du marché. Français, Italiens, Africains associés en demandent au contraire l'organisation. Une solution de facilité serait de confier le sort de la banane des D. O. M. aux soins du F. E. O. G. A. Ce serait faire bon marché d'une production vitale pour nos départements ultra-marins et importante pour les Etats africains francophones.

La politique constante et toujours affirmée de la France en matière d'aide aux pays en voie de développement consiste à assurer à leurs producteurs une rémunération stable et suffisante.

Cette production très particulière qu'est la banane, européenne en même temps que tropicale, doit être l'occasion pour notre Gouvernement d'appliquer sa politique.

Il doit refuser expressément la libération du marché européen qui ne pourrait aboutir qu'à une surenchère à la baisse des prix et à l'élimination des producteurs les plus évolués qui distribuent des salaires décents et qui se trouvent, de ce fait, incapables de soutenir la concurrence de pays à salaires anormalement bas, pratiquant un véritable « dumping social ».

Une organisation du marché européen est la seule solution apte à satisfaire à la fois tous les producteurs des D. O. M., d'Afrique ou d'Amérique du Sud, et les consommateurs.

Le Gouvernement français, fidèle aux principes de sa politique, doit faire savoir d'urgence à ses partenaires qu'il entend voir le marché européen de la banane organisé et harmonisé. Ce sera la première étape vers une organisation du marché mondial bananier, gravement menacé aujourd'hui par une crise générale de surproduction.

## II. — Les productions agricoles complémentaires.

Les productions agricoles complémentaires ont une incidence notable sur la vie économique des départements d'outre-mer, soit que leur culture y fasse déjà l'objet d'une longue tradition agricole, soit que, au contraire, les efforts faits pour leur développement récent marquent la volonté des producteurs d'utiliser au mieux toutes les ressources du sol et du climat.

La politique de diversification des cultures porte à la fois sur ces productions traditionnelles et sur ces productions nouvelles. Les résultats, il faut bien le reconnaître, n'ont pas toujours été à la mesure de ce qui en était attendu.

### 1° LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

On peut essentiellement classer dans cette catégorie : les plantes à parfum (géranium et vétyver), la vanille, le tabac, le café et le cacao.

#### a) *Le géranium.*

Le géranium rosat est une plante herbacée cultivée à la Réunion sur les terres hautes (600 à 1.200 mètres). Les feuilles contiennent une essence à odeur de rose extraite par hydrodistillation. La teneur en essence de la plante est de l'ordre du millième et les rendements à l'hectare varient de 15 à 40 kilogrammes environ. Les surfaces cultivées vont de 3.000 à 5.000 hectares, intéressant jusqu'à 8.000 producteurs.

L'essence de géranium de la Réunion est appréciée sur le marché car sa teneur en rhodinol (principe actif de l'essence de rose) est presque deux fois supérieure à celle d'essence de géranium d'autres provenances.

La Réunion est de loin le premier producteur mondial d'essence de géranium. Les besoins mondiaux sont d'environ 120 à 150 tonnes par an, les transactions commerciales s'effectuant sur les places de Grasse, New York et Londres. La production réunionnaise est de l'ordre de 100 tonnes par an.

Les progrès techniques enregistrés ces dernières années dans la sélection des variétés, la culture et la distillation, joints à une forte demande momentanée, ont amené en 1963-1965 une surproduction d'essence.

Cette crise n'a pu être résolue que par la mise en place de structures professionnelles de régularisation du marché. Celles-ci sont les suivantes :

- une coopérative agricole, reconnue par ailleurs comme groupement de producteurs, et représentant 85 % de la production ;
- un syndicat de producteurs, reconnu comme groupement de producteurs, et représentant 15 % de la production ;
- un Comité national interprofessionnel du géranium et du vétyver où sont représentés les producteurs de la Réunion et les négociants réunionnais ou métropolitains.

Cette organisation a permis la mise sur pied et l'application d'une discipline de la production. Avec le concours du F. O. R. M. A. et de la Caisse nationale de crédit agricole, son action s'est traduite par :

- la fixation d'un cours à l'exportation stabilisé à 112 F/kg d'huiles essentielles ;
- la résorption organisée du stock d'essences excédentaires (ce stock est passé de 287 tonnes en 1964 à 150 tonnes en 1967 et à moins de 80 tonnes en 1968) ;
- la répartition entre les producteurs de quotas annuels de production (70 tonnes portés à 100 tonnes en 1968) ;
- la réalisation d'études tendant à développer les débouchés ;
- l'assistance technique et financière aux organismes considérés ;
- une avance sur dépôt d'essence par les planteurs à la coopérative modulée en fonction de la résorption des stocks (portée à 90 F/kg en juillet 1968).

#### b) *Le vétyver.*

Le vétyver est une graminée très répandue dans les régions tropicales. Sa culture systématique n'est entreprise que dans quelques régions du globe, dont, pour la France, l'île de la Réunion.

L'huile essentielle, d'odeur boisée, est extraite par hydrodistillation des racines. La teneur en essence de celles-ci est d'environ 1 à 2 % et les rendements sont de 40 à 80 kilogrammes par hectare.

Le marché mondial porte sur environ 60 tonnes, la production annuelle réunionnaise atteignant 30 tonnes.

Les cours sont extrêmement variables (40 à 200 F par kilogramme) et l'organisation des producteurs, ébauchée par la création d'une société d'intérêt collectif agricole spécialisée, n'a pas encore été en mesure d'intervenir pour régulariser la production et les prix.

#### c) *La vanille.*

La production de la vanille est traditionnelle à la Réunion où fut d'ailleurs mise au point la technique de fécondation à la main. Elle existe aussi, à moindre échelle, aux Antilles.

Cette liane, cultivée sur tuteur, peut donner 500 à 800 grammes de gousses de vanille verte par pied et par an, ce qui correspond à un rendement de l'ordre de 700 à 1.000 kilogrammes par hectare.

La préparation par ébullantage, fermentation, séchage a pour but de développer l'arôme du fruit. Il faut compter 4 à 5 kilogrammes de vanille verte pour obtenir un kilogramme de vanille préparée.

La production réunionnaise, qui dépassait jadis 250 tonnes de vanille préparée, est actuellement de l'ordre de 50 tonnes (18 tonnes exportées en 1967).

La consommation mondiale de vanille est d'environ 1.000 à 1.500 tonnes, le plus gros acheteur étant les Etats-Unis, avec 800 tonnes environ.



La diminution de production constatée ces dernières années à la Réunion est due notamment à la concurrence faite par Madagascar qui produit environ 700 tonnes par an. Toutefois, la reprise des cultures doit être encouragée. A cet effet, une coopérative agricole de producteurs, agréée comme groupement de producteurs et représentant 40 % de la production totale de l'île, s'efforce de stabiliser les cours, de développer de nouvelles techniques de préparation s'adaptant mieux à l'utilisation industrielle de la vanille (crèmes glacées, pâtisseries, etc.) et de promouvoir un nouveau type de conditionnement sous vide, pour la vente en gousse au consommateur.

Les pouvoirs encouragent cette action : l'appellation « Vanille » est contrôlée ; un décret prescrit la mention « artificiel » ou « de synthèse » pour tout parfum ou dérivé synthétique concurrençant la vanille ; le F. O. R. M. A. a fait procéder à une étude du marché, etc.

En outre, des représentants des producteurs de vanille de l'océan Indien (Madagascar, Réunion, Comores) se réunissent périodiquement avec ceux des acheteurs des U. S. A. pour arrêter les prix et les tonnages à exporter pour chaque campagne.

Si la consommation américaine ne peut s'accroître maintenant que progressivement, il n'en est pas de même pour les pays du Marché commun où de très larges débouchés potentiels existent, surtout si une réglementation des appellations « vanille » était adoptée dans les divers pays intéressés.

#### d) *Le tabac.*

La culture du tabac, jadis florissante dans les départements d'outre-mer, a subi un déclin avec le développement des cultures de canne à sucre et la concurrence des tabacs d'importation.

La production actuelle, surtout réunionnaise, est d'environ 30 tonnes.

Un regain d'activité se manifeste, dû à la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois en agriculture, et d'utiliser au mieux les possibilités nouvelles offertes notamment par l'irrigation.

Les essais entrepris montrent l'intérêt de la production de tabac de cape aux Antilles et de tabac de type « Burley » à la Réunion.

Dans ce dernier département, les producteurs, groupés en S. I. C. A., ont construit un atelier de stabilisation et de conditionnement moderne afin de pouvoir développer leurs expéditions sur la métropole.

#### e) *Le café et le cacao.*

Ces productions sont actuellement confinées aux Antilles. Les tonnages produits sont faibles. Par contre, la qualité du café de la Guadeloupe ou du cacao de la Martinique prime sur le marché.

#### f) *Les autres productions.*

Il convient de mentionner d'autres cultures traditionnelles (maïs, ignames, tarots, etc.) qui ont surtout une importance sur le marché local, mais dont les essais d'exportation (ignames) semblent prometteurs.

L'élevage enfin fait l'objet d'un effort constant d'amélioration, tant sur le plan de la production fourragère que sur celui de la qualité des animaux (insémination artificielle) ou de la collecte des produits.

## 2° LES PRODUCTIONS NOUVELLES

L'effort le plus important de diversification des cultures a porté, ces dernières années, sur le thé. Mais le développement de certaines cultures fruitières (avocat, lime, pomelo, etc.) ou maraîchères est amorcé. Il convient en outre de souligner l'essor de la Guyane en matière d'exploitation forestière.

### a) *Le thé.*

Cette culture a été engagée à la Réunion.

Le théier est un arbre qui, conduit avec des méthodes de taille appropriées, permet cinq ans après la replantation, la récolte pendant de nombreuses années des deux ou trois feuilles terminales des rameaux qui se forment de façon continue pendant les périodes chaudes et pluvieuses. Cette production demande beaucoup de main-d'œuvre. Elle couvre dans l'île environ 250 hectares, dont 100 entrent en production.

Les pouvoirs publics ont encouragé cet effort, en subventionnant partiellement l'achat de graines de qualité, en apportant l'assistance technique nécessaire pour la formation des planteurs et en montant une petite usine pilote pour les essais.

Une usine coopérative de fabrication de thé noir est entrée en production en 1966. Elle a permis de vérifier que les rendements au champ et à l'usine sont satisfaisants (4.000 à 5.000 kilogrammes de feuilles fraîches à l'hectare, 1.000 à 1.200 kilogrammes de thé fait à l'hectare) et, surtout, que la qualité du produit est jugée supérieure à la moyenne sur le marché de Londres.

Une deuxième usine est prévue. Le thé de la Réunion devra être compté, dans un proche avenir, au nombre des productions communautaires.

### b) *Les cultures fruitières, maraîchères et florales.*

Elles font actuellement l'objet des premières plantations et de mises au point techniques des conditions de production, d'emballage et de transport.

Les premiers résultats sont encourageants. Certains légumes (haricots verts, concombres, etc.) pourront arriver sur les marchés de la Communauté à contre-saison (janvier, février, mars).

Les expéditions de fleurs font maintenant l'objet de transactions régulières par avion (anthurium notamment) en provenance des Antilles.

Enfin, la plantation récente d'avocatiens en Martinique a permis d'amorcer un courant d'exportations de 500 tonnes de fruits en 1967. En Guadeloupe également, la production d'avocats se développe sur un rythme très soutenu.

### c) *L'exploitation forestière en Guyane.*

Si l'activité des services forestiers a permis d'obtenir des résultats intéressants dans les îles, c'est en Guyane que la production forestière tend à prendre une importance économique considérable. Presque nulles il y a quelques années, les exportations de grumes et de sciages ou produits ouvrés ont pris un essor remarquable (45.000 mètres cubes en 1963). En 1967, cependant, la production de bois a fléchi, passant de 70.600 mètres cubes à 66.000 mètres cubes.

Un effort est parallèlement engagé, encouragé par diverses primes et par des dégrèvements fiscaux, en vue de la transformation des grumes sur place. Outre les scieries créées depuis 1958, une usine de déroulage (Degrad des cannes) est entrée en activité en 1967. Sur 66.000 mètres cubes de grumes sorties de forêt en 1967, seuls 10.000 mètres cubes ont été exportés en l'état.

La qualité technologique des essences, mal connue encore dans le Marché commun, mais déjà appréciée aux Etats-Unis devrait ouvrir à ces productions des débouchés de plus en plus importants.

### III. — L'industrialisation.

L'industrialisation dans les D. O. M. se heurte à de nombreuses difficultés : coût de l'énergie, cherté relative de la main-d'œuvre, étroitesse des marchés, mise en vigueur des règlements du Marché commun, éloignement de la métropole, etc. Cette forme de développement doit cependant être soutenue avec vigueur, car elle contribue à la solution du problème majeur des D. O. M., celui de l'emploi.

Il s'agit essentiellement de la création de petites et moyennes industries dont la réalisation nécessite des investissements relativement peu élevés. Leurs moyens de financement peuvent être rassemblés localement et complétés par divers avantages sous forme d'exonérations fiscales et de primes et par des prêts des organismes publics et privés de crédit.

Les objectifs du V<sup>e</sup> Plan prévoyaient, en hypothèse faible, un montant d'investissement de 70 millions de francs et en hypothèse forte (comprenant la réalisation de grands projets, tels qu'une raffinerie, une fabrique d'engrais...), des investissements pour 390 millions de francs et la création de 5.275 emplois.

Ces objectifs nécessitaient une intensification de l'action entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'aménagement des zones industrielles, de la coordination des diverses formes d'incitation et, surtout, de la promotion industrielle. A cet effet, des bureaux de promotion industrielle, déjà mis en place, ont continué leur action pour l'étude des projets des promoteurs.

En 1965, 12 dossiers seulement avaient été primés pour 2,150 millions de primes.

En 1966, ont commencé à jouer les dispositions du décret du 28 novembre 1965 instituant une prime d'emploi et d'allègement des charges sociales et fiscales ; par ailleurs, le régime fiscal de longue durée a été étendu, par la loi de finances de 1967, aux entreprises industrielles des départements d'outre-mer ayant un programme d'investissement supérieur à 20 millions de francs.

Les résultats obtenus ont été encourageants puisqu'en matière de prime d'équipement, 28 dossiers ont été présentés, 19 primés (76 millions d'investissements, 5,2 millions de primes et 745 emplois). A lui seul, le projet d'usine d'engrais complexes (Martinique et Guadeloupe) qui devait se réaliser de 1967 à 1969, comportait 177 emplois, 56 millions d'investissements et 3 millions de primes.

L'effort s'est poursuivi en 1967, les résultats obtenus au cours de cette année pouvant se résumer ainsi :

#### — Primes d'équipement :

Projets primés : 15.

Investissements globaux : 15.600.000 F.

Primes accordées : 12.000.000 F primables.

Montant global des primes : 1.650.000 F.

Création d'emplois nouveaux : 413 (découlant de ces octrois de prime).

#### — Primes d'emploi :

Nombre de projets industriels primés : 17.

Montant des primes accordées : 2.800.000 F.

Emplois nouveaux : 589.

Ces résultats sont certes moins favorables qu'en 1966, mais cela s'explique d'abord par le fait que, parmi les projets industriels en instance, certaines créations ou extensions nécessitent des études poussées, leur rentabilité étant assez marginale, et d'autre part, en raison de l'importance, parmi les dossiers de 1966, du projet d'usine d'engrais complexes.

L'année 1968 a été caractérisée par l'agrément donné à trois grands projets à l'étude depuis plusieurs années : raffinerie de pétrole aux Antilles, deux usines de broyage de clinkers en Guadeloupe et en Martinique et une usine d'engrais (projet nouveau remplaçant le projet du groupe des Potasses d'Alsace, qui est abandonné). Au total, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 1968, ont bénéficié de prime d'équipement huit entreprises industrielles : investissements globaux 145 millions de francs environ, montant des primes 8.900.000 F, emplois à créer 426.

Au cours de la même période, ont été accordées 14 primes d'emploi et d'allègement des charges sociales et fiscales (dont 3 à des entreprises hôtelières) pour un montant global approximatif de 3 millions de francs (compte tenu des annulations).

Parmi les industries semi-lourdes dont la création peut, semble-t-il, être envisagées, l'on peut citer les minoteries (projet guadeloupéen très avancé), les verreries, les usines de fabrication de panneaux à partir de bagasse démoellée, enfin une usine de broyage de clinkers et une usine d'engrais à la Réunion, et également une huilerie en Martinique (projets en cours de mise au point pour l'huilerie et d'usine de broyage de clinkers).

En dehors de ces grands projets, qui ne peuvent procurer qu'un nombre d'emplois nouveaux relativement limité, l'avenir de l'industrialisation des quatre départements d'outre-mer ne peut être envisagé avec optimisme que pour les petites et moyennes industries de transformation destinées à satisfaire les besoins locaux et entraînant une réduction des importations, ainsi que pour les activités industrielles à base de productions locales végétales et animales (conditionnement de produits agricoles, conserveries de légumes, de fruits, de poisson, jus et boissons, fabriques d'aliments du bétail, savonnerie, traitement des cuirs et peaux scieries, usines de déroulage ou de fabrication de particules, peut-être même usine de pâte à papier en fonction des perspectives des marchés, etc.).

Cela dit, il n'en reste pas moins que le mouvement d'industrialisation dans les D. O. M. marque le pas et reste très inférieur aux prévisions du Plan. On peut se demander, dans ces conditions, si toute notre politique d'incitation n'est pas à repenser. Aux primes d'équipement, avec le cortège d'agréments et de paperaseries qui les accompagnent, aux avantages fiscaux difficiles à apprécier et trop limités en importance et en durée, on pourrait envisager de substituer des solutions plus simples, à l'image de ce qui se passe dans un certain nombre d'îles caraïbes ; les primes disparaîtraient, mais les D. O. M., sur le plan industriel, seraient constitués en zones franches fiscales. Cette solution se heurte bien évidemment à des objections financières. La réponse à ces objections paraît simple : pourquoi vouloir taxer une matière qui n'existe pas, pourquoi dresser un cadre fiscal là où il n'y aura rien à prendre ? Le problème est posé et votre rapporteur, pour sa part, s'attachera à soutenir ce qui lui paraît être la solution du bon sens.

#### IV. — Le tourisme.

Considérant à juste titre le tourisme comme un secteur prioritaire, le V<sup>e</sup> Plan a mis l'accent sur la nécessité de favoriser au maximum la création d'une infrastructure hôtelière et touristique indispensable pour accueillir une clientèle potentielle importante en provenance notamment des Etats-Unis et du Canada. Le développement de cette industrie, génératrice d'emplois en nombre élevé (2,5 à 3 emplois directs et indirects par chambre d'hôtel), est en effet de nature à améliorer sensiblement les données du problème de l'emploi.

Dans le cadre des objectifs du Plan, diverses mesures d'incitation ont été prises, intéressant soit l'exploitation des hôtels soit les investissements hôteliers.

S'agissant de la *subvention d'exploitation* représentée par la prime d'emploi et d'allègement des charges sociales et fiscales instituée par le décret du 26 novembre 1965, le montant des primes accordées s'est élevé :

- pour 1966 à 1.811.000 F pour 5 entreprises ;
- pour 1967 à 1.800.000 F pour 8 entreprises ;
- pour 1968 (8 mois) à 988.000 F pour 8 entreprises.

En ce qui concerne les *subventions aux investissements*, le régime du remboursement forfaitaire de 10 % des investissements hôteliers prévu par la loi de finances pour 1962 a été étendu rétroactivement aux départements d'outre-mer au titre des investissements réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1961 et le 1<sup>er</sup> janvier 1968. Les versements prévus pour les établissements classés dans ces départements doivent être effectués par les services locaux du Commerce intérieur et des prix. Certaines difficultés n'ont pas encore permis de verser les sommes dues à ce titre.

Ce régime de remboursement forfaitaire a cessé d'avoir effet le 1<sup>er</sup> janvier 1968 en application de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme de la T. V. A. Il est remplacé pour certaines localités métropolitaines et pour l'ensemble des départements d'outre-mer par une prime spéciale d'équipement hôtelier (décrets du 30 mai 1968), dont les crédits figurent au chapitre 64-01 du budget des Charges communes.

D'autre part, les crédits ouverts sur la section centrale du F. I. D. O. M. pour le développement du tourisme dans les D. O. M. ont été sensiblement accrus. Ils sont passés de 5,377 millions en 1966 et 5,899 millions en 1967 à 9,574 millions en 1968.

En dépit de ces efforts, les données statistiques que l'on possède concernant le nombre des touristes ne font pas apparaître des résultats éclatants :

En Guadeloupe, depuis 1963, date d'ouverture de l'hôtel Caravelle, on note un accroissement régulier du nombre des touristes de séjour. De 13.213 en 1965, il passe à 16.658 en 1966, soit une augmentation de 3.445. En 1967, on constate une certaine stagnation (16.967 touristes). Fort heureusement, cependant, une encourageante reprise se dessine en 1968 (9.505 touristes pour le premier semestre de 1968 contre 8.401 pour la même période de 1967). Quant aux passagers de croisière, leur nombre passe de 15.087 en 1965 à 18.936 en 1966, mais descend à 12.681 en 1967.

En Martinique, le nombre des touristes de séjour croît d'une manière lente, mais régulière : 14.437 en 1965, 15.137 en 1966 et 16.517 en 1967. Celui des touristes de croisière augmente d'une manière plus rapide : 46.718 en 1965, 58.269 en 1966 et 67.504 en 1967.

C'est qu'en effet le développement touristique est lié à la réalisation d'infrastructures d'approche et d'environnement, à la mise en place d'équipements de loisirs (casinos, golfs, marinas), à des actions de publicité et de propagande, à l'adaptation de la réglementation des jeux, etc. Un décret du 30 mai 1968 a prévu la constitution d'une mission interministérielle pour le développement touristique de la Guadeloupe et de la Martinique, chargée de coordonner l'ensemble des actions touristiques à entreprendre. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, à l'occasion de l'analyse des crédits budgétaires, les moyens financiers indispensables ont été refusés à cette mission. Celle-ci reçoit une dotation purement symbolique, dont on eût pu d'ailleurs faire l'économie ; et dès lors son action paraît, dès le départ, vouée à l'échec, comme ce fut le cas pour la défunte S.I.T.O. ou pour la fantomatique mission dont les crédits figurent encore, pour mémoire, au chapitre 37-01 des budgets des D.O.M.

Par ailleurs, plusieurs commissaires ont insisté, à juste titre, sur la nécessité de développer l'hôtellerie moyenne, plus adaptée aux touristes français, autochtones ou métropolitains. Pour ces derniers, leur venue dans les D. O. M. suppose l'amélioration des tarifs aériens et la généralisation de la formule des charters. Des considérations de tous ordres, économique et social, et même politique, plaident en faveur d'un effort d'ensemble pour le développement du tourisme métropolitain dans les départements d'outre-mer.

Quoi qu'il en soit de ces problèmes, les principaux projets en cours de réalisation ou à l'étude sont les suivants :

#### *Guadeloupe.*

1. Société hôtelière Bois-Jolan. Le groupe Sheraton envisage la construction d'un hôtel de 150 chambres dont les plans viennent d'être terminés.

2. Projet Hirschfield d'un hôtel devant être implanté dans la commune du Moule : le dossier de l'opération qui porte sur 250 chambres en première tranche a été présenté à la Caisse centrale de coopération économique.

3. Projet de M. Lepage d'un hôtel de 130 chambres (en première tranche) au Bas-du-Fort (commune de Gosier).

4. Studiotel : établissement de 12 chambres, situé à Pointe-à-Pitre, dont la construction sera achevée en octobre.

5. Société hôtelière de la baie de Marigot, dans l'île de Saint-Martin. La construction de l'hôtel de 150 chambres est en voie d'achèvement.

6. Extension de l'hôtel Fort-Royal à Deshayes. La capacité de cet hôtel, qui a été racheté par le Club Méditerranée, va être portée de 100 à 200 chambres. L'ouverture est prévue pour la fin de l'année 1968.

#### *Martinique.*

1. Hôtel Hilton, à Schoelcher. Cet hôtel, d'une capacité de 150 chambres, est en cours de construction (gros œuvre commencé en juillet, ouverture prévue fin 1969).

2. Complexe hôtelier de 300 chambres du Club Méditerranée à la Pointe Marin : les travaux se poursuivent et l'ouverture est prévue pour la fin 1969.

3. Complexe hôtelier (80 chambres + golf) de M. Fontaine à la Pointe de la Chéry : ouverture prévue fin 1968.

4. Projet de M. W. Sands (Groupe intercontinental) d'un ensemble hôtelier de 400 chambres à la Pointe du Bout.

#### *Guyane.*

Le nombre de chambres de l'hôtel Montabo à Cayenne doit être porté à 60. A Kourou, doivent être construits deux hôtels de 150 et 45 chambres.

#### *Réunion.*

Le Club Méditerranée va entreprendre la construction d'un ensemble hôtelier de 175 chambres dans l'île Juan de Nova.

## DISPOSITIONS SPECIALES

### *Article 73.*

#### **Report de la date d'application de la taxe spéciale sur les marchandises importées en Guyane.**

**Texte.** — La date du 31 décembre 1970 est substituée à celle du 31 décembre 1968 prévue par l'article 83 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 (loi de finances pour 1963).

*Commentaires.* — L'article 83 de la loi de finances pour 1963 a prévu que les marchandises importées en Guyane à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969 supporteraient la taxe spéciale, tenant lieu dans ce département de taxe sur le chiffre d'affaires.

Or, bien que la taxe locale ait été supprimée en Guyane à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968, en application de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, les prix locaux n'ont pas diminué en raison notamment de la pression exercée sur la consommation par l'afflux des personnels employés à la construction de la base spatiale de Kourou.

Dans ces conditions il ne paraît pas opportun d'introduire prochainement la taxe spéciale sur les marchandises importées en Guyane qui, en aggravant la charge fiscale, risquerait d'accroître les déséquilibres économiques de ce département. Le présent article tend donc à reporter au 1<sup>er</sup> janvier 1971, c'est-à-dire à la fin de la période du V<sup>e</sup> Plan, la date d'application de ladite taxe.

*Article 73 bis.*

**Dépôt annuel par le Gouvernement d'un état récapitulatif  
de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements  
et aux territoires d'Outre-Mer.**

**Texte.** — Le Gouvernement présentera chaque année, à l'appui des projets de loi de finances, un état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux départements et aux territoires d'Outre-Mer. Cet état fera l'objet de deux documents distincts qui seront fournis en temps voulu pour la discussion budgétaire.

*Commentaires.* — Cet article résulte d'un amendement présenté par MM. de Grailly et Sablé, Députés, et voté par l'Assemblée Nationale après adoption d'un sous-amendement du Gouvernement.

Cette disposition tend à obtenir une plus grande clarté dans la présentation des crédits réservés aux départements et aux territoires d'Outre-Mer. Il est prévu en effet que chaque année le Gouvernement présentera — en temps voulu pour la discussion du projet de loi de finances — un état récapitulatif de l'effort global métropolitain en faveur de ces pays d'Outre-Mer afin de permettre au Parlement de pouvoir identifier l'ensemble des dotations budgétaires qui leur sont consacrées et le montant des crédits qui leur sont par ailleurs consentis par certains organismes publics.

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter le présent article tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.